

« C'est une chambre haute ayant vue sur la rue; il y a une petite armoire en forme de placard de la profondeur d'un pied dans le mur près de la cheminée de la chambre: dans le placard, se trouvait un petit coffre neuf, de bois de chêne, long de un pied et demi et large de 10 pouces, fermant à clef, garni de deux charnières. Le nommé Teinturier m'a dit que le coffre appartenait aux compagnons menuisiers de la ville et qu'il ignorait lequel d'entre eux pouvait en avoir la clé. J'ai fait enlever le coffre et porter au secrétariat de l'Hôtel de Ville... Et aujourd'hui, 31 juillet, à trois heures, en présence de M. Baudot, échevin, de Teinturier et de Louis Mondon, dit Dauphiné, compagnon menuisier, qui a présenté les clefs du coffre, le coffre a été ouvert et on y a trouvé :

un rôle de deux grandes feuilles et demi de papier simple contenant les noms et règlements des compagnons menuisiers en différents articles qui doivent tous être suivis sous peine d'amende, parmi eux, il y en a un qui dit que chaque arrivant doit donner 40 sols, 10 sols pour la boîte des compagnons, et 30 sols employés à payer les chefs principaux de ces compagnons qui sont nommés capitaines et rôleur;

une autre feuille volante sur laquelle sont inscrits les noms de quelques compagnons qui ont encouru des amendes;

et une demi-feuille contenant les noms de ceux qui ont rendu visite au capitaine pendant qu'il était à l'hôpital;

il s'est encore trouvé dans le coffre un écu de 6 livres, une pièce de 12 sols, 12 pièces de 2 sols chacune et 4 liards le tout faisant la somme de 7 livres 17 sols.

Le coffre a été fermé en présence de Teinturier et de Mondon.

Teinturier a signé, mais Mondon, n'ayant pas voulu signer le présent procès-verbal, a déclaré que l'argent provenant des amendes et les 10 sols d'embauchage de chaque arrivant sont destinés à soulager les compagnons malades ou incommodés, à répondre aux besoins des compagnons passants et à assister ceux qui sont forcés de quitter les boutiques des maîtres et d'aller plus loin. »

D'après un procès-verbal de perquisition (Archives Municipales de Dijon)

Perquisition : visite effectuée par l'autorité judiciaire pour trouver des documents ou des objets au cours d'une enquête.

Pied : environ 32 centimètres. 1 pied égale 15 pouces.

Pouce : environ 2,5 centimètres.

Echevin : administrateur municipal.

Rôle : liste du compagnonnage et règlement. Il est tenu par un rôleur.

Capitaine : dirigeant du compagnonnage.

Livre : unité de compte et non pas unité de poids. Une livre égale 20 sols ou sous.

Sol ou sou : un sol égale 12 deniers.

Liard : un liard égale 1/4 de sol.

Compagnon passant : compagnon de passage dans une ville à l'occasion de son tour de France.